

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE D'INCENDIE
DE MONT-SAINT-GRÉGOIRE ET SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
Séance ordinaire du 19 mai 2026**

Séance ordinaire du Conseil d'administration de la Régie intermunicipale d'incendie de Mont-Saint-Grégoire et Sainte-Brigide-d'Iberville tenue le mardi 19 mai 2026 à 19h30, au siège social de la Régie situé au 1, boulevard du Frère-André à Mont-Saint-Grégoire, et à laquelle sont présents :

Pour la Municipalité de Mont-Saint-Grégoire : Madame la mairesse Suzanne Boulais ainsi que Mesdames les conseillères Audrey Ashworth et Josianne Bouchard.

Pour la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville : Monsieur le maire Mario van Rossum ainsi que Monsieur le conseiller Maxime Lasnier et Madame la conseillère Karine Trudeau.

Les membres du Conseil d'administration forment quorum sous la présidence de Madame Suzanne Boulais.

Sont également présents :

Madame Irène King, directrice générale et greffière-trésorière de la Régie intermunicipale d'incendie;

Monsieur Ernest Bernhard, directeur du Service de sécurité incendie; et

Monsieur Christian Duchesne, directeur adjoint du Service de sécurité incendie.

1- Ouverture de la séance

Madame Suzanne Boulais, présidente du Conseil d'administration, procède à l'ouverture de la séance à 19h40.

2- Adoption de l'ordre du jour

Ri-2026-05-1934

Considérant que les membres du Conseil d'administration ont reçu copie de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 19 mai 2026;

Considérant que lecture en est faite par la directrice générale et greffière-trésorière, comme suit :

- 1- Ouverture de la séance
- 2- Adoption de l'ordre du jour
- 3- Approbation du procès-verbal du 21 avril 2026
- 4- Comptes
- 5- Correspondance
- 6- Assurances de la Régie intermunicipale d'incendie : versement d'une ristourne pour l'année 2026
- 7- Formation des pompiers
 - 7.1 Cours « Organisation des opérations d'un service d'incendie avec pompiers à temps plein » (4^e cours du programme « Officier I »)
 - 7.1.1 Rémunération des heures de formation et remboursement des frais de cours, de déplacement et de repas de Elizabeth Carpentier
 - 7.1.2 Rémunération des heures de formation et remboursement des frais de cours et de déplacement de Miguel Cloutier

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE D'INCENDIE
DE MONT-SAINT-GRÉGOIRE ET SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
Séance ordinaire du 19 mai 2026**

- 7.2 Examen « Officier I » de l'École nationale des pompiers du Québec (ENPQ)
 - 7.2.1 Inscription de Elizabeth Carpentier
 - 7.2.2 Inscription de Miguel Cloutier
- 8- Régie intermunicipale d'incendie : possibilité d'adhésion d'autres municipalités
 - 8.1 Première rencontre des maires, des directeurs généraux et des directeurs des Services de sécurité incendie à Saint-Alexandre le 14 avril 2026 : compte rendu écrit
 - 8.2 Deuxième rencontre des maires, des directeurs généraux et des directeurs des Services de sécurité incendie à Saint-Alexandre le 20 mai 2026 : informations fournies par la Régie intermunicipale d'incendie
- 9- Prévention incendie pour les risques moyens, élevés et très élevés
- 10- Prévention résidentielle 2026 : suivi
- 11- Rapport du directeur du Service de sécurité incendie
 - 11.1 Activités du Service de sécurité incendie (SSI)
 - 11.2 Comité de planification stratégique
- 12- Rapports des membres du Conseil d'administration
- 13- Varia
 - 13.1 École Frère-André de Mont-Saint-Grégoire : rencontre avec les élèves de 1^{re} année le 25 mai 2026
 - 13.2 Événement « Ride de filles » (motos) à Mont-Saint-Grégoire le 11 juillet 2026
 - 13.3 École Notre-Dame-du-Sourire de Sainte-Brigide-d'Iberville : activité vélo le 12 juin 2026
- 14- Période de questions
- 15- Levée de la séance

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Audrey Ashworth

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour, tel que proposé.

Le « Varia » demeure ouvert.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3- Approbation du procès-verbal du 21 avril 2026

Ri-2026-05-1935

Considérant que les membres du Conseil d'administration ont reçu copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 21 avril 2026;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Maxime Lasnier

ET RÉSOLU d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 21 avril 2026, tel que rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4- Comptes

Ri-2026-05-1936

Considérant que les membres du Conseil d'administration ont reçu copie de la liste des comptes payés et des comptes à payer de la Régie intermunicipale d'incendie en date du 19 mai 2026;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Mario van Rossum

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE D'INCENDIE
DE MONT-SAINT-GRÉGOIRE ET SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
Séance ordinaire du 19 mai 2026**

ET RÉSOLU d'approuver la liste des comptes payés et d'autoriser le paiement des comptes à payer, le tout pour un montant total de 55 870,23 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Certificat de disponibilité de crédits

Je, soussignée, Irène King, directrice générale et greffière-trésorière de la Régie intermunicipale d'incendie, certifie par la présente que des crédits sont disponibles pour les fins auxquelles les dépenses ci-dessus mentionnées sont effectuées.

Irène King, directrice générale
et greffière-trésorière

5- Correspondance

Il n'y a aucune correspondance à déposer depuis la séance ordinaire tenue le 21 avril 2026.

6- Assurances de la Régie intermunicipale d'incendie : versement d'une ristourne pour l'année 2026

Les membres du Conseil d'administration ont reçu copie du courriel daté du 12 mai 2026 du Fonds d'assurance des municipalités du Québec ayant pour objet « Une année record pour le Fonds qui bénéficie aux assurés (versement de ristourne) ».

Selon ce document, pour l'année 2026, la Régie intermunicipale d'incendie bénéficiera d'une ristourne au montant de 573,47 \$, soit 248,16 \$ pour le volet « Fidélité » et 325,31 \$ pour le volet « Performance ».

La directrice générale et greffière-trésorière mentionne que le montant de 573,47 \$ a été déposé dans le compte bancaire de la Régie le 15 mai 2026.

7- Formation des pompiers

7.1 Cours « Organisation des opérations d'un service d'incendie avec pompiers à temps plein » (4^e cours du programme « Officier I »)

7.1.1 Rémunération des heures de formation et remboursement des frais de cours, de déplacement et de repas de Elizabeth Carpentier

Ri-2026-05-1937

Considérant que les membres du Conseil d'administration de la Régie intermunicipale d'incendie ont autorisé l'inscription de Madame Elizabeth Carpentier, pompière de la Régie intermunicipale d'incendie, au quatrième cours du programme « Officier I », soit « Organisation des opérations d'un service d'incendie avec pompiers à temps plein », ainsi que

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE D'INCENDIE
DE MONT-SAINT-GRÉGOIRE ET SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
Séance ordinaire du 19 mai 2026**

la rémunération des heures de formation et le remboursement des frais de cours, de déplacement et de repas, le tout selon les conditions de travail des pompiers en vigueur (réf. résolution No Ri-2026-01-1902);

Considérant que Madame Carpentier a suivi le cours « Organisation des opérations d'un service d'incendie avec pompiers à temps plein » à la session d'hiver 2026, tel que prévu, et qu'elle a réussi ce cours d'une durée de 45 heures;

Considérant que les frais de cours payés par Madame Carpentier s'élèvent à 70,39 \$;

Considérant qu'avec l'accord de Monsieur Ernest Bernhard, directeur du Service de sécurité incendie, Madame Carpentier a utilisé son véhicule personnel pour se rendre à la salle des loisirs de Saint-Sébastien où elle suivait le cours « Organisation des opérations d'un service d'incendie avec pompiers à temps plein », le tout pour un total de 238 kilomètres;

Considérant que Madame Carpentier a présenté une facture de 17,25 \$ pour le remboursement d'un repas;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Maxime Lasnier

ET RÉSOLU :

- d'autoriser la rémunération de Madame Elizabeth Carpentier, pompière de la Régie intermunicipale d'incendie, pour le cours « Organisation des opérations d'un service d'incendie avec pompiers à temps plein », soit 45 heures au tarif horaire de 29,32 \$, pour un montant total de 1 319,40 \$ qui sera versé lors de la prochaine période de paye;
- d'autoriser l'émission d'un chèque de 259 \$ à Madame Carpentier, en remboursement des frais suivants :
 - frais de cours au montant de 70,39 \$;
 - frais de déplacement, soit 238 kilomètres à 0,72 \$, pour un montant de 171,36 \$; et
 - frais de repas au montant de 17,25 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Certificat de disponibilité de crédits

Je, soussignée, Irène King, directrice générale et greffière-trésorière de la Régie intermunicipale d'incendie, certifie par la présente que des crédits sont disponibles pour les fins auxquelles les dépenses ci-dessus mentionnées sont effectuées.

Irène King, directrice générale
et greffière-trésorière

7.1.2 Rémunération des heures de formation et remboursement des frais de cours et de déplacement de Miguel Cloutier

Ri-2026-05-1938

Considérant que les membres du Conseil d'administration de la Régie intermunicipale d'incendie ont autorisé l'inscription de Monsieur Miguel

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE D'INCENDIE
DE MONT-SAINT-GRÉGOIRE ET SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
Séance ordinaire du 19 mai 2026**

Cloutier, pompier de la Régie intermunicipale d'incendie, au quatrième cours du programme « Officier I », soit « Organisation des opérations d'un service d'incendie avec pompiers à temps plein », ainsi que la rémunération des heures de formation et le remboursement des frais de cours, de déplacement et de repas, le tout selon les conditions de travail des pompiers en vigueur (réf. résolution No Ri-2026-01-1903);

Considérant que Monsieur Cloutier a suivi le cours « Organisation des opérations d'un service d'incendie avec pompiers à temps plein » à la session d'hiver 2026, tel que prévu, et qu'il a réussi ce cours d'une durée de 45 heures;

Considérant que les frais de cours payés par Monsieur Cloutier s'élèvent à 70,39 \$;

Considérant qu'avec l'accord de Monsieur Ernest Bernhard, directeur du Service de sécurité incendie, Monsieur Cloutier a utilisé son véhicule personnel pour se rendre à la salle des loisirs de Saint-Sébastien où il suivait le cours « Organisation des opérations d'un service d'incendie avec pompiers à temps plein », le tout pour un total de 518 kilomètres;

Considérant que Monsieur Cloutier n'a présenté aucune facture pour le remboursement de repas;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Josianne Bouchard

ET RÉSOLU :

- d'autoriser la rémunération de Monsieur Miguel Cloutier, pompier de la Régie intermunicipale d'incendie, pour le cours « Organisation des opérations d'un service d'incendie avec pompiers à temps plein », soit 45 heures au tarif horaire de 29,32 \$, pour un montant total de 1 319,40 \$ qui sera versé lors de la prochaine période de paye;
- d'autoriser l'émission d'un chèque de 443,35 \$ à Monsieur Cloutier, en remboursement des frais suivants :
 - frais de cours au montant de 70,39 \$; et
 - frais de déplacement, soit 518 kilomètres à 0,72 \$, pour un montant de 372,96 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Certificat de disponibilité de crédits

Je, soussignée, Irène King, directrice générale et greffière-trésorière de la Régie intermunicipale d'incendie, certifie par la présente que des crédits sont disponibles pour les fins auxquelles les dépenses ci-dessus mentionnées sont effectuées.

Irène King, directrice générale
et greffière-trésorière

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE D'INCENDIE
DE MONT-SAINT-GRÉGOIRE ET SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
Séance ordinaire du 19 mai 2026**

7.2 Examen « Officier I » de l'École nationale des pompiers du Québec (ENPQ)

Ri-2026-05-1939

7.2.1 Inscription de Elizabeth Carpentier

Considérant qu'un montant de 14 000 \$ est prévu au budget 2026 de la Régie intermunicipale d'incendie pour la formation des pompiers (poste de dépense No 02-220-00-454 intitulé « Formation - pompiers »);

Considérant que Monsieur Ernest Bernhard, directeur du Service de sécurité incendie, recommande que la pompière Elizabeth Carpentier, qui a réussi les quatre cours du programme « Officier I », soit autorisée à s'inscrire à l'examen « Officier I » de l'École nationale des pompiers du Québec (ENPQ) évaluant de manière théorique et pratique l'ensemble des cours du programme « Officier d'opérations en sécurité incendie (Officier I) »;

Considérant que cet examen coûte 483,10 \$ et aura lieu à la caserne de Bedford le samedi 4 juillet 2026, de 8h00 à 17h00;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Karine Trudeau

ET RÉSOLU :

- d'autoriser l'inscription de la pompière Elizabeth Carpentier à l'examen « Officier I » de l'ENPQ qui aura lieu à la caserne de Bedford le samedi 4 juillet 2026 de 8h00 à 17h00;
- d'autoriser pour cet examen une dépense de 483,10 \$ plus toutes les taxes applicables, ainsi que les frais de déplacement et de repas de Madame Carpentier, selon les conditions de travail en vigueur;
- d'autoriser la rémunération de Madame Carpentier pour les heures que durera l'examen « Officier I » de l'ENPQ, selon les conditions de travail en vigueur, ce qui représente un montant de 263,88 \$ (9 heures x 29,32 \$) plus environ 25 % (65,97 \$) pour les cotisations gouvernementales et les vacances à être versées par l'employeur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.2.2 Inscription de Miguel Cloutier

Ri-2026-05-1940

Considérant qu'un montant de 14 000 \$ est prévu au budget 2026 de la Régie intermunicipale d'incendie pour la formation des pompiers (poste de dépense No 02-220-00-454 intitulé « Formation - pompiers »);

Considérant que Monsieur Ernest Bernhard, directeur du Service de sécurité incendie, recommande que le pompier Miguel Cloutier, qui a réussi les quatre cours du programme « Officier I », soit autorisé à s'inscrire à l'examen « Officier I » de l'École nationale des pompiers du Québec (ENPQ) évaluant de manière théorique et pratique l'ensemble des cours du programme « Officier d'opérations en sécurité incendie (Officier I) »;

Considérant que cet examen coûte 483,10 \$ et aura lieu à la caserne de Bedford le samedi 4 juillet 2026, de 8h00 à 17h00;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Karine Trudeau

ET RÉSOLU :

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE D'INCENDIE
DE MONT-SAINT-GRÉGOIRE ET SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
Séance ordinaire du 19 mai 2026**

- d'autoriser l'inscription du pompier Miguel Cloutier à l'examen « Officier I » de l'ENPQ qui aura lieu à la caserne de Bedford le samedi 4 juillet 2026 de 8h00 à 17h00;
- d'autoriser pour cet examen une dépense de 483,10 \$ plus toutes les taxes applicables, ainsi que les frais de déplacement et de repas de Monsieur Cloutier, selon les conditions de travail en vigueur;
- d'autoriser la rémunération de Monsieur Cloutier pour les heures que durera l'examen « Officier I » de l'ENPQ, selon les conditions de travail en vigueur, ce qui représente un montant de 263,88 \$ (9 heures x 29,32 \$) plus environ 25 % (65,97 \$) pour les cotisations gouvernementales et les vacances à être versées par l'employeur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8- Régie intermunicipale d'incendie : possibilité d'adhésion d'autres municipalités

8.1 Première rencontre des maires, des directeurs généraux et des directeurs des Services de sécurité incendie à Saint-Alexandre le 14 avril 2026 : compte rendu écrit

Les membres du Conseil d'administration ont reçu copie du compte rendu écrit de la première rencontre des maires, des directeurs généraux et des directeurs des Services de sécurité incendie tenue au bureau municipal de Saint-Alexandre le mardi 14 avril 2026 (réf. procès-verbal du 21 avril 2026, point 12.1, page 1809).

8.2 Deuxième rencontre des maires, des directeurs généraux et des directeurs des Services de sécurité incendie à Saint-Alexandre le 20 mai 2026 : informations fournies par la Régie intermunicipale d'incendie

Les membres du Conseil d'administration ont reçu copie du document préparé par la directrice générale et greffière-trésorière en date du 12 mai 2026 concernant les ressources humaines et opérationnelles de la Régie intermunicipale d'incendie. Ces informations ont été fournies par la Régie intermunicipale d'incendie à la demande des membres du comité restreint, le tout en vue de la deuxième rencontre des maires, des directeurs généraux et des directeurs des Services de sécurité incendie prévue au bureau municipal de Saint-Alexandre le mercredi 20 mai 2026.

9- Prévention incendie pour les risques moyens, élevés et très élevés

Il n'y a aucun dossier à l'ordre du jour concernant la prévention incendie pour les risques moyens, élevés et très élevés.

10- Prévention résidentielle 2026 : suivi

La directrice générale et greffière-trésorière informe les membres du Conseil d'administration que les visites de prévention résidentielle commenceront au

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE D'INCENDIE
DE MONT-SAINT-GRÉGOIRE ET SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
Séance ordinaire du 19 mai 2026**

cours des prochaines semaines sur le territoire des Municipalités de Mont-Saint-Grégoire et de Sainte-Brigide-d'Iberville.

11- Rapport du directeur du Service de sécurité incendie

11.1 Activités du Service de sécurité incendie (SSI)

Monsieur Ernest Bernhard, directeur du Service de sécurité incendie, présente aux membres du Conseil d'administration un rapport verbal concernant les activités du SSI au cours des dernières semaines.

11.2 Comité de planification stratégique

Le Comité de planification stratégique prévoit tenir une réunion le mardi 16 juin 2026 à 19h00, avant la séance du Conseil d'administration de la Régie intermunicipale d'incendie, afin de préparer les demandes budgétaires du Service de sécurité incendie pour l'année 2027.

La directrice générale et greffière-trésorière rappelle aux membres du Conseil d'administration que les membres du Comité de planification stratégique ont été nommés comme suit (réf. résolution No Ri-2025-11-1881) :

- Madame Audrey Ashworth, conseillère de la Municipalité de Mont-Saint-Grégoire et membre du Conseil d'administration de la Régie intermunicipale d'incendie;
- Madame Karine Trudeau, conseillère de la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville et membre du Conseil d'administration de la Régie intermunicipale d'incendie;
- Monsieur Ernest Bernhard, directeur du Service de sécurité incendie; et
- Monsieur Christian Duchesne, directeur adjoint du Service de sécurité incendie.

Madame Karine Trudeau ne pouvant être présente à la réunion du 16 juin 2026, elle sera remplacée par Monsieur Maxime Lasnier, conseiller de la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville et membre du Conseil d'administration de la Régie intermunicipale d'incendie.

12- Rapports des membres du Conseil d'administration

Les membres du Conseil d'administration n'ont aucun rapport à présenter.

13- Varia

13.1 École Frère-André de Mont-Saint-Grégoire : rencontre avec les élèves de 1^{re} année le 25 mai 2026

Les membres du Conseil d'administration ont reçu copie des courriels datés des 4 et 6 mai 2026 de la directrice générale et greffière-trésorière de la Régie intermunicipale d'incendie résumant la demande verbale de Madame Marie-Claude Beaudry, enseignante à l'école Frère-André

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE D'INCENDIE
DE MONT-SAINT-GRÉGOIRE ET SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
Séance ordinaire du 19 mai 2026**

de Mont-Saint-Grégoire, concernant une rencontre des pompiers avec les élèves de 1^{re} année pour une présentation du métier de pompier et une visite des camions.

Monsieur Dominic Drouin, pompier et technicien en prévention incendie de la Régie intermunicipale d'incendie, ainsi que Monsieur Claude Caumartin, pompier, participeront à cette activité qui aura lieu le lundi 25 mai 2026 à partir de 10h00 à l'école (en cas de pluie, les élèves se déplaceront à la caserne de Mont-Saint-Grégoire). Les pompiers présents seront rémunérés au tarif horaire établi selon les conditions de travail en vigueur, et la facture sera transmise à la Municipalité de Mont-Saint-Grégoire qui a déjà autorisé cette activité et accepté d'assumer les frais relatifs à la présence des pompiers (réf. résolution municipale No 2026-05-0155).

13.2 Événement « Ride de filles » (motos) à Mont-Saint-Grégoire le 11 juillet 2026

Les membres du Conseil d'administration ont reçu copie de la résolution numéro 2026-04-0110 de la Municipalité de Mont-Saint-Grégoire concernant l'événement « Ride de filles » et autorisant le passage d'environ 1 100 femmes motocyclistes sur son territoire (Route 104, rang de la Montagne et chemin du Sous-Bois) le samedi 11 juillet 2026, entre 13h00 et 15h30, le tout sans fermeture complète de rues.

Aucun effectif du Service de sécurité incendie de la Régie intermunicipale d'incendie n'a été demandé pour cette activité visant à amasser des dons pour la Fondation du cancer du sein du Québec.

13.3 École Notre-Dame-du-Sourire de Sainte-Brigide-d'Iberville : activité vélo le 12 juin 2026

Les membres du Conseil d'administration ont reçu copie de la lettre datée du 15 mai 2026 de l'école Notre-Dame-du-Sourire de Sainte-Brigide-d'Iberville concernant l'activité vélo qui aura lieu le vendredi 12 juin 2026 de 13h00 à 14h30. Afin d'assurer la sécurité des élèves lors de cette activité, l'école apprécierait la présence d'un véhicule et de quelques pompiers de la Régie intermunicipale d'incendie.

Il sera demandé à Monsieur Dominic Drouin, pompier et technicien en prévention incendie de la Régie intermunicipale d'incendie, de voir à recruter les effectifs nécessaires pour cette activité. Les pompiers présents seront rémunérés au tarif horaire établi selon les conditions de travail en vigueur, et la facture sera transmise à la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville.

14- Période de questions

Il n'y a aucune personne présente dans la salle.

15- Levée de la séance

Considérant que tous les points à l'ordre du jour ont été traités;

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE D'INCENDIE
DE MONT-SAINT-GRÉGOIRE ET SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
Séance ordinaire du 19 mai 2026**

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Karine Trudeau

ET RÉSOLU de lever la séance à 20h15.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Suzanne Boulais, présidente

Irène King, directrice générale
et greffière-trésorière

Attestation relative à la signature des résolutions

Je, soussignée, Suzanne Boulais, présidente du Conseil d'administration de la Régie intermunicipale d'incendie, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient, au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal du Québec*.

Suzanne Boulais, présidente